

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 71523

Numéro SIREN : 433 072 956

Nom ou dénomination : 2H FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2023 sous le numéro de dépôt 3114

Philippe DORIER
pdorier@ifaudit.fr

1, rue de Varennes
71880 CHATENY-LE-ROYAL
Tél. : 03 85 46 40 90
Fax : 03 85 46 63 33

2H FINANCES

**RUE DE CHATILLON
Z.I DU BOIS DU VERNE
71300 MONTCEAU LES MINES
RCS CHALON SUR SAONE 433 072 956**

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire
aux comptes
Sur la transformation de la Sarl 2H FINANCES
En Société par Actions Simplifiée**

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE 27 JUILLET 2023

Messieurs les Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 27 juillet 2023 nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires-aux-comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2023 font apparaître les éléments suivants :
 - o La société 2H FINANCES a pour activité :
 - L'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêts, valeurs mobilières ou immobilières, la gestion de trésorerie, toutes prestations financières pour son compte ou celui des sociétés ou entreprises qui lui sont apparentées ainsi que le conseil en gestion et le management, réalisation d'études techniques, études, conception, réalisation d'automatisme électronique industrielle.
 - o Sur l'exercice clos le 31 mars 2023, la société 2H FINANCES a encaissé des produits financiers à hauteur de 23 K€. Le résultat de l'exercice est bénéficiaire et s'établit à 20 K€. Les capitaux propres s'élèvent à 192 K€, pour un capital social de 10 000 €uros.

Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire propose les décisions suivantes :

- Transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée

La transformation n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle. L'objet social reste inchangé.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires-aux-comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

phj

- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Chatenoy le Royal, le 6 septembre 2023



Le Commissaire aux comptes et à la transformation
Philippe Dorier